

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Siège Social : Rue Hédi Nouira, Tunis

La Banque Nationale Agricole porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le samedi **14 mars 2009** à **9h** au siège de la Banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1-Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital de la banque.
- 2- Augmentation du capital
- 3- Modification corrélative des statuts
- 4-Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et la modification des statuts.

Tous les actionnaires sont admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.

Ils peuvent s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, Rue Hédi Nouira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) durant le délai légal.